MAIRIE DE PARIS

m19 mairie dix-neuf

Mairie du 19e arrondissement
Direction Générale des Services

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MARDI 09 NOVEMBRE 2021

Le mardi 09 novembre 2021 à 19 h 00, les membres du Conseil du 19e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation à eux adressée, le mercredi 03 novembre 2021 par le Maire du 19e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s à l'ouverture de la séance :

MM. AHOUDIAN, Mme AUSTIN, M. BECHIEAU, Mme BÉNIÉ, M. BORTOT, Mmes BOSSAVIE, BROSSEL, MM. CHICHE, DAGNAUD, Mmes DEMBAK, FERAY, FILOCHE, FLOCH, FUCHS, GAUTREAU, M. GOLCZYK, Mmes GUY, JEMNI, KERBOUA, KONÉ, LE GOUVELLO, MM. MADEC, MANTE, Mmes MERZI, NAGET, MM. NAWROCKI, NORDMAN, PILARTZ, SERFATI, Mme SOUMARÉ M. THÉBAULT, Mmes TIMSIT, TOLEDANO, TOUBIANA, M. WANG.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

M. ARTIGUES à Mme FERAY, M. BITTAN à Mme GUY, M. CHAOUAT à Mme LE GOUVELLO, M. GILLET à Mme AUSTIN, Mme JACOBS à Mme BOSSAVIE, M. LERT à M. PILARTZ, M. LOUREIRO à Mme TOUBIANA.

Absents excusés :

NÉANT

Mme TIMSIT est partie au point 42 de l'ordre du jour, mais a donné pouvoir à M. MANTE pour voter en ses lieu et place.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte.

M. DAGNAUD souhaite la bienvenue aux élus et au public présent, aux citoyens qui suivent les débats à distance, en direct ou différé. La retransmission des séances est l'illustration d'une démocratie plus ouverte et à l'écoute des citoyennes et citoyens. Les collègues absents sont excusés et les pouvoirs énoncés.

Les modalités de vote des délibérations à l'ordre du jour sont rappelées, comme à l'accoutumée. Parmi les vœux déposés, 3 vœux ont fait l'objet d'un amendement, les versions soumises au vote sont sur la table des élus, pour clarifier les débats en fin de séance.

En préambule, il faut noter que l'ordre du jour, pour la première fois depuis longtemps, n'évoque pas directement la situation du crack, cristallisée porte de la Villette. L'équipe municipale participait la veille à l'émission sur BFM consacrée au sujet, avec les adjoints Séverine GUY et Adji AHOUDIAN, il a été jugé nécessaire de partager les dernières informations. Il ne s'agit pas d'ouvrir un nouveau débat, mais de faire un point sur l'évolution de la situation, les initiatives engagées, celles attendues.

Sur le plan sanitaire et sécuritaire, la situation continue de s'alourdir gravement. Il faut noter une croissance du nombre de personnes présentes sur le site, de façon irrégulière, avec des pics constatés de 150 personnes à l'aube et en fin d'après-midi.. Plusieurs drames humains ont eu lieu, d'autres sont à craindre si rien n'est fait. Il s'est produit le décès, par overdose d'héroïne, d'une usagère polytoxicomane, ainsi que des malaises sérieux, des arrêts cardio-respiratoires. La situation est dramatique. La Mairie continue de plaider, au-delà de la prise en charge et du déploiement des réponses de santé publique, pour que des équipements médico-sociaux de première urgence soient installés sur place,, dans l'attente de solutions pérennes mises en œuvre, car il n'est pas possible de laisser les personnes présentes dans un désarroi sanitaire total..

Lors de la précédente séance du mois de septembre, la parole a été laissée à une délégation de riverains, aujourd'hui constituée en association « Villette Village ». Ils ont été reçus à la Mairie ce vendredi 5 novembre, avec Séverine GUY et Adji AHOUDIAN,. La réunion a permis de partager l'analyse de la situation, le diagnostic, les pistes de travail sur lesquelles avancer en mobilisant les partenaires indispensables. Une manifestation est organisée le 10 novembre, côté 19^{e} arrondissement, le Maire sera présent. En parallèle, l'initiative a été prise de cosigner, avec les maires de Pantin et Aubervilliers, une lettre commune renouvelant leurs alertes et inquiétudes, et leur demande d'audience auprès du Premier ministre.

L'intervention des services de police, dans le cadre de leur mission, doit être renforcée sur la lutte contre les trafics (encore présents et visibles), et la sécurité et protection des habitants des quartiers concernés, à Aubervilliers, Pantin et le 19^{e}, autour de l'avenue Corentin Cariou. Le dispositif actuel n'est pas du tout au niveau, malgré les efforts, les trafics continuent à ciel ouvert, sous le regard de tous. Il y a eu des intrusions, des agressions dans l'espace public, car il est impossible de contenir la présence des trafiquants et des usagers sur le square Forceval. Ils se dispersent fatalement dans les rues environnantes, la situation pèse sur les habitants. L'autre point d'inquiétude, signalé au préfet de police, concerne les reports et réinstallations, comme il avait été présagé, sur le quai de Seine, la nuit. Une trentaine d'usagers et trafiquants sont régulièrement présents sur le site, au grand désarroi des riverains. Cette situation montre la limite des engagements du ministre de l'Intérieur.. C'est pourquoi deux courriers officiels ont été rédigés : l'un au préfet de police pour l'alerter sur la mise à niveau nécessaire des dispositifs de sécurité ; l'autre au préfet de région pour demander, en lien avec l'action des mairies de Paris, Pantin et Aubervilliers, une opération de mise à l'abri accompagnée et un dispositif de santé publique pour traiter cette maladie qu'est l'addiction.

La préoccupation des riverains concerne les enjeux de salubrité et d'entretien de l'espace public, dégradés par la situation. La Ville de Paris (remerciée ici), avec les équipes de la DPE, intensifie les moyens, très conséquents, avec l'intervention de prestataires. L'effort est incontestable, mais la souillure permanente du secteur complique les actions.

La mobilisation de la police municipale, contribuant à l'entretien, est saluée.

Ce point d'actualité, sans ouvrir de débat, devait être communiqué au Conseil d'arrondissement, car la situation continue de mobiliser la Mairie.

Si le préfet de police explique les limites de ses responsabilités, le silence du ministre de la Santé est regretté, il est souhaité qu'il s'exprime et agisse davantage. La situation sanitaire nationale l'accapare, mais les services du ministère de la Santé, l'ARS, ne semblent pas mobilisés autant qu'il le faudrait sur ce problème d'ordre médico-social. Les réponses à apporter doivent s'inscrire dans une démarche de santé publique, car l'addiction est une maladie. Il faut mettre en place des réseaux d'équipement et des parcours de soins, qui requièrent plusieurs étapes et des moyens supplémentaires en addictologie, en psychiatrie.

L'Observatoire citoyen de la toxicomanie mène un travail remarquable sur ces questions, les animateurs et les habitants sont salués pour leur participation active. Les comptes rendus des réunions sont sur le site de la Mairie, élus et citoyens sont invités à les consulter.. Il faut donner aux concitoyens des outils pour s'approprier le sujet. Cette pédagogie est indispensable.

Dans cette épreuve traversée, le 19e arrondissement peut être fier d'avoir ouvert la voie d'une pédagogie publique sur le sujet de la toxicomanie, nécessaire pour avancer ensemble.

Mme TOUBIANA intervient, pour signaler que son groupe a déposé un vœu au Conseil de Paris, proposant de soigner les toxicomanes au Val-de-Grâce.

Sont votés ensuite les délibérations et vœux inscrits à l'ordre du jour :

1. **D192021062 Désignation de la secrétaire de séance du Conseil d'arrondissement du mardi 28 septembre 2021**

M. DAGNAUD propose à Mme TIMSIT, benjamine des élu.e.s présent.e.s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Mme TIMSIT accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet la nomination de Mme TIMSIT en tant que secrétaire de séance au vote.

Mme TIMSIT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité. Elle sera remplacée à son départ par Mme NAGET à partir du point 42 de l'ordre du jour.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2. **D192021063 Adoption du Compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 28 septembre 2021**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 7 pouvoirs

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. François DAGNAUD, rapporteur :

3. 2021 SG 70 Adoption du nouveau document-cadre « Pacte parisien de la proximité »
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KONÉ, M. BORTOT, Mme KERBOUA, M. NORDMAN, Mme BROSSEL

M. DAGNAUD présente le « Pacte parisien de la proximité », un engagement pris dans le 19e avec la majorité lors de la dernière campagne municipale. Au niveau de l'exécutif parisien, Anne HIDALGO porte avec ambition ce pacte, établissant le lien essentiel entre l'efficacité et la proximité. Dans l'histoire de la gouvernance de Paris, construite sur un modèle préfectoral très centralisé, éloigné des quartiers de vie. Il s'agit d'une étape supplémentaire de territorialisation de l'action municipale, qui ouvre une nouvelle page. La Mairie de Paris a souhaité mener ce travail en associant étroitement les acteurs de la vie municipale parisienne, les maires d'arrondissement (de la majorité et de l'opposition), les DGS, etc.

Ce travail, engagé depuis une année, a fait l'objet d'une première communication en juin 2021, fixant les orientations et les grands axes. Ce pacte prend ainsi le relais des précédentes chartes des arrondissements.

La nouveauté et principale disposition de ce pacte est que l'arrondissement devient l'échelle de référence de l'action municipale. Les projets et priorités des mairies d'arrondissement seront fixés dans une feuille de route, et déclinés dans des plans d'action dans chaque arrondissement, en cohérence avec l'action parisienne.

Toutefois, ce pacte n'a pas vocation à transformer les mairies d'arrondissement en mairies de plein exercice. D'une part, la loi ne le permet pas, et surtout, l'organisation parisienne, l'équilibre sur lequel elle repose, permet la solidarité entre les arrondissements les plus riches et les arrondissements moins riches. Or, avec constance, les élus des arrondissements les plus riches sont enclins à revendiquer une plus large autonomie dans leurs budgets ou fiscalité. Cette inclination peut rompre le pacte de solidarité, qui bénéficie aux Parisiens des arrondissements les plus modestes. Aujourd'hui, un habitant du 19e et un habitant du 16e jouissent des mêmes ressources fiscales et moyens d'intervention - avec un effort pour les quartiers qui en ont besoin.

Il est prévu que le maire d'arrondissement dispose désormais d'une autorité fonctionnelle sur les responsables territoriaux de l'arrondissement. Ainsi, le maire d'arrondissement donne un avis préalable sur les nominations des chefs de service. Les directions qui n'ont pas d'organisation territoriale, de déclinaison locale, sont amenées à nommer un référent territorial, interlocuteur direct du maire et des élus d'arrondissement. L'élément capital reste la culture du partage et de la proximité, qu'il faut porter et rappeler à tous les niveaux, pour éviter un retour de centralisation. Les élus partagent la responsabilité de prolonger cette démarche territoriale, de l'assumer.
En parallèle, le maire d'arrondissement devient le pilote territorial de l'action municipale sur son territoire, en prenant appui sur les équipes renforcées des DGS, dorénavant positionnées en secrétaires généraux d'arrondissement. De nouveaux directeurs sont chargés de l'espace public dans chaque arrondissement. Dans le 19e, le secrétaire général Arnaud JANVRIN a maintenant autour de lui trois adjoints (présentés à nouveau au Conseil).

Pour illustrer cette nouvelle organisation, un focus est réalisé sur les questions de propreté, au cœur des préoccupations de citoyens, avec un pilotage territorial renforcé, les équipes d'urgence propreté. Les arrondissements ont la possibilité d'accéder à des enveloppes de

marché. Colombe BROSSEL est à cette occasion saluée pour le travail mené. Par ailleurs, la désignation de responsables de quartier est prévue, pour intensifier l'action de proximité.

Comme autre exemple d'aménagement de l'espace public, il existe un nouveau règlement des étalages et terrasses, une réforme des instructions des permis de construire, associant davantage les mairies d'arrondissement pour installer le dialogue en amont des dossiers. Cela permet aux mairies de peser davantage sur la qualité des projets d'urbanisme dans leur arrondissement. Un rôle décisionnaire leur est également conféré dans les dispositifs de végétalisation sur leur territoire.

Le pilotage de la police municipale parisienne, dont le déploiement est porté par Nicolas NORDMAN, sera organisé au niveau de chaque arrondissement par un responsable. Adji AHOUDIAN et Andreas PILARTZ sont ainsi impliqués, car la lutte contre les incivilités sur l'espace public est au cœur de la mission de la police municipale. Les maires d'arrondissement peuvent participer à la définition des missions, des priorités et modalités d'intervention des agents de la police municipale, les actions de régulation de déplacement ou encore les verbalisations.

Le pacte de proximité ouvre aussi des moyens financiers supplémentaires, pour concrétiser la territorialisation. Un nouveau fonds d'animation locale contribuera à la vitalité associative de l'arrondissement, construite en fonction de la démographie de l'arrondissement et des quartiers « politique de la Ville ». L'enveloppe pour le fonds d'animation locale sera de 26 000 € par an. Il faut ajouter le recalibrage des États spéciaux d'arrondissement, tenant compte du nombre d'habitants.

Pour citer un dernier élément du pacte, le pilotage des investissements d'intérêt local sera effectué par les mairies d'arrondissement, permettant aux élus d'accéder à de nouveaux moyens. Quelques innovations sont porteuses d'avenir et offriront un appui pour mettre en œuvre ce Pacte parisien de la proximité.

Mme KONÉ remercie les élus pour cette délibération satisfaisante, qui a l'ambition de transférer un maximum de pouvoirs et de responsabilités aux mairies d'arrondissements, dans le pilotage et la mise en œuvre de l'action municipale. Le Pacte devrait permettre une meilleure appropriation par l'échelon local des décisions qui ont un impact sur la vie quotidienne des habitants. Les propositions qui, selon le groupe écologiste, s'orientent dans le bon sens, sont à citer : la création de responsables de quartier, la création des postes de directeurs généraux adjoints, la territorialisation des moyens de communication, le fonds d'animation locale, l'accès aux enveloppes de marché spécifiques pour la propreté, et les pôles de démocratie locale, qui réunissent les ressources dédiées à la vie associative et citoyenne de l'arrondissement.

En revanche, il manque une précision concernant les pôles de démocratie locale : les maires ont la possibilité de moduler les enveloppes des conseils de quartier, ou de renforcer la déclinaison locale du Budget participatif. D'autres précisions seraient utiles. Il manque un article sur les délégations de services publics, pour décrire comment les mairies d'arrondissement seront associées aux choix en fin de contrat, comme le mode de gestion, l'élaboration des cahiers des charges, les investissements à prévoir, le critère. La question se posera dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions dans le 19e. Le groupe écologiste sera présent pour travailler sur la déclinaison des dispositifs prévus, en lien avec les acteurs de la vie locale (associations, conseils de quartiers). Enfin, si cette réforme permet de se réjouir, le groupe écologiste émet une inquiétude sur les moyens humains et financiers alloués aux mairies pour appliquer dans les meilleures conditions ce nouveau Pacte.

Ainsi, les écologistes resteront vigilants sur deux points : la pleine association des élus d'arrondissement à la mise en œuvre du pacte, et les moyens alloués à toutes les mairies

d'arrondissement pour répondre avec une efficacité optimale aux besoins des Parisiennes et Parisiens.

M. BORTOT s'exprime au nom des élus Communistes et citoyens. Le groupe partage l'esprit de ce Pacte, qui œuvre pour une ville plus proche, accessible et démocratique. La mesure mise en place est attendue de tous et toutes, soit la déconcentration des pouvoirs centraux vers les mairies d'arrondissement. Il s'agit d'une étape essentielle, qui redonne du pouvoir au plus près des habitants. L'enjeu est démocratique, l'arrondissement est le lieu du suffrage universel direct. La déconcentration de certaines compétences vers les mairies d'arrondissement rapproche les décisions à l'échelle où les difficultés sont constatées. Les processus de décision devraient être fluidifiés, et la réactivité améliorée. Cette réforme devrait également permettre une meilleure lisibilité des politiques publiques parisiennes, et une meilleure compréhension de la manière dont fonctionne l'administration municipale. Ainsi, le groupe communiste sera attentif à ce que cette mesure ne mène pas à de nouvelles délégations de service public. Cette mesure doit permettre de renforcer et développer le service public, au plus proche des habitants. Le service rendu doit rester la préoccupation des élus.

Mme KERBOUA prend la parole pour le groupe Changer Paris. Le Pacte parisien de la proximité se traduit par l'évolution des compétences des maires d'arrondissement, qui deviennent les pilotes de l'action municipale, notamment dans le domaine de la propreté. Si cette réforme va dans le bon sens, des questions restent en suspens quant aux moyens humains et financiers alloués, quant aux procédures budgétaires qui seront appliquées. Le groupe s'abstiendra sur cette délibération, en attendant le Conseil de Paris.

Mme BROSSEL intervient pour le groupe Paris en Commun 19e, afin d'apporter un éclairage sur les prochains changements permis par le pacte de proximité. Comme l'a rappelé M. BORTOT, l'arrondissement est le bon échelon de la démocratie pour répondre aux problématiques des Parisiens. Concernant le sujet crucial de la propreté, il était inscrit dans les gènes de la DPE qu'elle s'organise au niveau territorial. M. DAGNAUD a mentionné précédemment certaines Directions de la Ville de Paris déjà inscrites dans les territoires. La carte d'implantation des ateliers de la propreté, ou les visages familiers des éboueurs travaillant dans leur « canton », démontrent que la Ville de Paris avançait déjà sur cette réalité. C'est sur la base des priorités et problématiques de l'arrondissement que le travail des agents de la DPE était réalisé. Les moyens mis en œuvre pour concourir à une politique de propreté efficace et utile sont avant tout des moyens de régie, des moyens mécaniques. Les appareils et outils utilisés par les éboueurs étaient jusqu'à présent centralisés par la DPE. Il est donc impératif que ces moyens mécaniques soient mis en œuvre dans l'arrondissement, selon les priorités de ses élus et habitants. L'accompagnement de certaines prestations, mises en œuvre sur des marchés d'appui - en effet, des prestataires viennent aider les équipes de la DPE - doit être décidé sur les endroits et moments choisis par la Mairie de l'arrondissement.

Le travail a commencé avec les adjoints dans les arrondissements. M. DAGNAUD et M. PILARTZ sont remerciés pour la fluidité des échanges, afin que les moyens soient mis en œuvre au niveau territorial. Pour citer un exemple, les équipes territoriales de la DPE sont aidées pour l'enlèvement des encombrants sur le trottoir, à hauteur de 2 tonnes par semaine dans le 19e. La prestation existe et doit intervenir dans les lieux de l'arrondissement où la Mairie juge les interventions prioritaires. C'est la logique engagée et qui sera déployée dans un cadre coordonné. La feuille de route sera territorialisée, pour une meilleure réactivité et réponse aux besoins.

Pour conclure et rebondir sur les interventions précédentes, Mme BROSSEL ajoute que la territorialisation donne aux arrondissements le pouvoir de piloter les interventions d'ordre mécanique, humain ou financier, dans la politique publique de propreté. La territorialisation n'a de sens que si elle est accompagnée d'un accroissement des moyens. C'est l'engagement pris avec la Maire de Paris, pendant la campagne et depuis sa réélection. Il est entendu d'augmenter

les moyens humains et financiers pour la politique de propreté de l'espace public. Le débat d'orientation budgétaire doit se tenir au Conseil de Paris la semaine prochaine, pour préparer le vote du budget. Pour illustrer les étapes du calendrier, le 19e arrondissement a accueilli une deuxième équipe d'urgence propreté, votée il y a un an au Conseil de Paris. Donc, le Conseil de Paris en décembre permettra, lors du vote du budget, d'accroître les moyens humains (création de postes) et financiers pour la propreté. Les responsables de quartier, accueillis dans 17 quartiers à titre expérimental, ont rejoint l'aventure. Ainsi, la Mairie du 19e a choisi d'implanter cette expérimentation dans le quartier Secrétan.

M. NORDMAN ajoute quelques éléments relatifs à la mise en place de la police municipale. En effet, depuis le 18 octobre 2021, Paris est dotée d'une police municipale, dont la première promotion a été officialisée par la Maire de Paris. Cet événement a une portée historique, car depuis l'Empire, le statut parisien en matière de sécurité est particulier, notamment dans le rapport à l'État. La création d'une police municipale, attendue depuis longtemps, est un pas supplémentaire vers le droit commun. Elle permet à Paris de se rapprocher des autres grandes villes de France concernant la gestion des politiques de sécurité.

Dans le cadre du pacte parisien de proximité, il apparaît évident que cette police municipale doit s'inscrire de façon résolue dans cette proximité. L'ADN voulu pour cette police municipale est celui de l'ultra-proximité, au service des Parisiens et Parisiennes. À travers ses missions et ses modalités de fonctionnement, cette police est au plus proche de la vie quotidienne des habitants, dans leur quartier.

La nouvelle police municipale compte 17 divisions, une par arrondissement. Il y avait déjà dans le 19e arrondissement une circonscription unique de la DPSP.

Dans le cadre de la mise en place de la police municipale, la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) a été constituée. Il y a désormais une division de police par arrondissement, sous l'autorité fonctionnelle du maire de l'arrondissement. C'est une avancée importante, les maires d'arrondissement peuvent prioriser l'action de la police municipale de leur arrondissement, en fonction de ses caractéristiques. Les physionomies changent d'un arrondissement à un autre, les problématiques sont différentes, concernant la tranquillité publique, de propreté et d'occupation de l'espace public. Pour permettre l'ultra-proximité, les horaires d'intervention de la police municipale ont été modifiés. Au niveau parisien, la police municipale est opérationnelle 365 jours par an, 24 heures sur 24 ; mais, dans les nouvelles divisions, les horaires de présence ont été étendus jusqu'à minuit durant l'année, et 2 heures du matin durant la période estivale. Dans certains arrondissements festifs, cet horaire correspond à des besoins importants de régulation, entre le sommeil des uns et la joie bruyante des autres.

Cette proximité induit le renfort de moyens. Une campagne importante de 400 recrutements a été lancée pour la police municipale. Un concours est ainsi ouvert à l'ensemble des Parisiens et Parisiennes. La volonté est de recruter une police à l'image de la société parisienne. Des réunions dans les arrondissements sont organisées pour le recrutement des policiers et policières, au plus près des habitants. C'est un gage de proximité d'avoir des candidats qui connaissent le terrain, ils pourront pourvoir aux besoins, de façon adaptée. Dans cette logique de lien direct, il est maintenant possible de contacter la police municipale 24h/24 en appelant le 3975, afin de signaler des désordres dans l'espace public et faire intervenir la police municipale (y compris la nuit).

La police municipale a été conçue en cohérence avec la vie des Parisiens et Parisiennes ; ainsi, dans le cadre du Pacte de la proximité, l'organisation de la police parisienne permettra de répondre au mieux à leurs attentes.

M. DAGNAUD conclut *(coupure micro, pas de son)*. La territorialisation de l'action municipale ne doit pas être réduite à des compétences supplémentaires données aux maires d'arrondissement.

Le maire embrasse ses responsabilités, mais l'équipe municipale et les élus devront aussi s'approprier cette nouvelle topographie des pouvoirs. La culture de la proximité, le nouvel équilibre des compétences entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement, doivent être partagés, en équipe et partenariat, par les élus d'arrondissement. Mais il ne s'agit pas de simplement donner des pouvoirs supplémentaires aux élus. La territorialisation, la reconnaissance de l'échelle de l'arrondissement comme étant la plus pertinente pour l'action municipale, doivent intégrer la démocratie participative, les habitants et citoyens. Il s'agit de porter une vision globale, et c'est dans cet esprit que le Pacte parisien de proximité doit se mettre en place.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité des votant.e.s

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 6 (LR, LREM) dont 1 pouvoir

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

4. **D192021066 Adoption de l'État-Spécial du 19e arrondissement pour l'année 2022**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI

Mme JEMNI présente l'État-Spécial du 19e pour l'année 2022, une délibération d'ordre budgétaire. L'État-Spécial se répartit en trois dotations de dépenses :

- La dotation d'animation locale s'élève à 1 255 61 €, et marque l'augmentation la plus significative de Paris, soit 12,61% en 2022. La Maire de Paris a souhaité renforcer la capacité de tous les arrondissements, selon leur population, à soutenir les dispositifs d'animation locale. Le montant par habitant progresse, à 3,20 €/habitant, contre 2,50€ en 2021.

- La dotation de gestion locale s'élève à 15 37 571 €, avec l'augmentation de 0,37% par rapport au budget primitif 2021. Elle prend en compte la hausse des coûts de fonctionnement, liée à l'aménagement de nouveaux espaces verts dans le 19e, notamment au budget participatif à hauteur de 50 000 €. Cette augmentation s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2021, malgré un contexte budgétaire contraint.

- La dotation d'investissement s'élève à 455 568 €, avec une hausse de 2% par rapport au budget primitif 2021. Cette variation correspond à la volonté d'y imputer l'enveloppe des fonds du maire à hauteur de 9 565 €. Les fonds du maire correspondent aux sommes recueillies par les mairies d'arrondissement lors des quêtes de mariage ou des dons spontanés.

La bonne nouvelle concerne le fonds d'animation locale, et la somme de 26 000€ octroyée dans le cadre du pacte de proximité. En conclusion de cette délibération, la direction générale des services est remerciée, notamment Edmond LECA qui a travaillé sur ce budget 2022.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité des votant.e.s

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 (majorité + LREM) dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR) dont 1 pouvoir

Mme Gwenaëlle AUSTIN, rapporteure :

5. **2021 DASES 232 Subventions d'investissement (montant global : 407 496,67 euros) Conventions et avenant avec 4 associations en soutien à leurs actions d'aide alimentaire pour des personnes et de familles démunies.**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. BÉCHIEAU, Mme AUSTIN

M. BECHIEAU présente la délibération, l'occasion de se réjouir de l'attribution de 2 subventions d'investissement à l'association « Une Chorba pour tous », bien connue dans l'arrondissement. Elle a été fondée en 1992 et fêtera son 30ème anniversaire en 2022. Sa principale mission est de fournir une aide alimentaire d'urgence aux familles et personnes isolées, en situation de grande précarité. L'association est bien intégrée dans l'écosystème de l'Est parisien. Elle distribue ainsi près de 100 000 repas chauds par an, au métro Jaurès, tous les soirs de 17 h à 19 h ; l'équivalent d'un caddie de denrées alimentaires chaque semaine, à 25 familles du 19e, sur proposition des assistantes sociales ; 1 400 repas, kits hygiène et kits froids, lors de maraudes hivernales dans le 19e, en coordination avec le Samu social. Enfin, l'association prépare, en concertation avec la DASES et DST Nord, accompagnée d'un cabinet d'architectes, le lancement d'une épicerie solidaire pour l'été 2022. Cette épicerie solidaire complètera le dispositif en faveur des familles et personnes démunies de l'arrondissement. Les subventions d'investissement qu'il est proposé de voter seront une aide précieuse pour l'association. Celle-ci pourra mettre en œuvre des travaux de sécurisation de ses locaux, à hauteur de 3 360 €, et acheter un camion frigorifique pour le transport des denrées alimentaires dans le respect de la réglementation d'hygiène imposée par la Banque alimentaire.

M. DAGNAUD profite de la délibération pour saluer (avec Mme AUSTIN) l'engagement de cette association incontournable, dans tous les dispositifs de distribution alimentaire et soutien aux personnes vulnérables. Elle représente un partenaire essentiel de la Mairie du 19e arrondissement et de la Ville de Paris. Son action est d'autant plus importante durant cette période qui soulève des enjeux de solidarité.
Cette délibération de soutien est la bienvenue.

Mme AUSTIN ajoute que la « Chorba pour tous » réalise un travail extraordinaire sur le territoire. Au-delà de leurs actions au niveau des maraudes, des distributions de colis, ils ont organisé cette année des cours de langues et des sessions d'écrivains publics. Les élus sont donc invités à voter pour cette délibération.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

6. 2021 DDCT 75 Candidature Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la Direction Générale des Étrangers en France

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOLEDANO

Mme TOLEDANO intervient. Le groupe Changer Paris votera pour cette délibération. L'apprentissage du français semble une des premières voies d'intégration, personnelle et professionnelle. Le groupe souhaite toutefois souligner que l'écriture inclusive aurait pu être évitée dans l'apprentissage du français.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Ayoub CHAOUAT, rapporteur :

7. 2021 DFPE 208 reconventionnement avec les 108 associations gérants des EAPE à Paris

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme NAGET

Mme NAGET prend la parole pour préciser le vote de son groupe. À chaque Conseil, le groupe communiste demande un vote dissocié, en accord avec ses valeurs de laïcité. Le groupe votera contre les articles 85, 87,88, 89 et 95 de la délibération.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération avec un vote dissocié contre les articles 86, 87, 88, 89 et 93 : 5 dont 1 pouvoir (PC)
- Nombre d'abstentions : 0

M. Ayoub CHAOUAT et Mme Yasmina MERZI, co-rapporteurs :

8. **2021 DFPE 187 Subventions (163.450 euros) à dix-sept associations avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives.**
   Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KERBOUA

Mme KERBOUA indique que son groupe a voté contre toute subvention à l'association ACCOR dans le passé. Cependant, le responsable de l'association a été auditionné par la Mairie de Paris et a pu clarifier la position de l'association, notamment son attachement aux valeurs de la République, à la laïcité. C'est pourquoi le groupe votera pour la délibération.

M. DAGNAUD est heureux de ce dialogue démocratique, et remercie Mme KERBOUA de démontrer l'effet positif des échanges entre élus, permettant de bouger les lignes et remettre en cause les a priori.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Stéphanie DEMBAK, rapporteure :

9. **2021 DAE 179 Subventions (94.000 euros) et conventions avec 11 structures de l'économie sociale et solidaire**
   Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TOUBIANA, DEMBAK

Mme TOUBIANA s'interroge sur les subventions accordées à l'association « Thanks for nothing » et deux actions subventionnées. « La forêt en mouvement » consiste à planter 700 arbres, mais il n'est pas du ressort des associations de planter des arbres. Il existe un service des arbres à la Ville de Paris, et un personnel compétent. À Paris, planter un arbre n'est pas un acte anodin, et cela doit être effectué par des professionnels. Ensuite, la Ville de Paris a des problèmes pour planter des arbres à cause des réseaux souterrains. Donc, la question est posée de l'endroit où ont été plantés les 200 arbres mentionnés, et les 500 prochains arbres qui seront plantés. Il est étonnant que cette association ait pu trouver 700 adresses pour planter des arbres, quand la Ville de Paris rencontre des difficultés à les planter elle-même.

Par ailleurs, la Ville de Paris subventionne l'association pour vendre des tee-shirts, dont les bénéfices sont reversés à d'autres associations, non citées. Un éclairage sur cette procédure serait souhaité. Le groupe demandera un vote disjoint au Conseil de Paris sur cette subvention, sauf si une explication convaincante est apportée.

Mme DEMBAK répond que le mois de novembre est le mois de l'ESS, dans une dynamique de sortie de crise COVID. La Mairie est donc très concernée par sa capacité à accompagner ces structures, les aider à recréer du lien et ne pas péricliter. Elles sont une grosse source d'emplois et de développement du lien social. Concernant les cas précités, il est possible d'en reparler ultérieurement avec Mme TOUBIANA ; la délibération est globale, mais il est déconcertant de devoir encore expliquer la nécessité d'accompagner ces associations.

Mme TOUBIANA déclare que son groupe s'abstiendra sur la délibération.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité des votant.e.s

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 (majorité + LREM) dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR) dont 1 pouvoir

Mme Stéphanie DEMBAK et M. Xavier GOLCZYK, co-rapporteurs :

10. 2021 DDCT 81 Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif « Conseiller Numérique France Service » avec la Caisse des Dépôts et Consignations
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme DEMBAK

Mme DEMBAK salue cette subvention au titre du dispositif « Conseiller Numérique France Service ». Annoncé par le gouvernement, il y a plus d'un an, la Mairie du 19e s'est tout de suite souciée de savoir si Paris et le 19e pourraient en bénéficier. Or, de manière surprenante, ce n'était pas acquis. Des échanges ont eu lieu avec l'Hôtel de Ville et les services pour faire valoir les besoins, partagés par les acteurs de terrain et associatifs, travaillant au quotidien sur ces problématiques. C'est donc avec enthousiasme que le Conseil est invité à voter en faveur de cette délibération, car le 19e pourra bénéficier de 2 conseillers numériques. Pour rappel, les principaux objectifs de leur déploiement sont d'accompagner les usagers dans la réalisation des démarches en ligne, de favoriser la compréhension des enjeux du numérique et de l'utilité du numérique dans la vie quotidienne. Il s'agit de permettre une meilleure intégration socio-professionnelle des publics fragiles.

Concernant les modalités de leur implantation, le travail est en cours, avec l'ambition d'avoir une présence en Mairie et aussi leur permettre la mobilité au sein des quartiers, avec les acteurs associatifs. Leur intervention doit pouvoir se faire au plus près des habitants, en cohérence avec les démarches « d'aller-vers », portées par la délégation « politique de la Ville ». L'accueil de ces conseillers s'inscrit dans la feuille de route de la Mairie du 19e, avec des actions pour l'inclusion numérique, et rejoint les projets menés avec les centres sociaux et les organismes de formation numérique pour familiariser les publics fragiles aux outils bureautiques. Parmi ces projets corollaires, en lien avec la DASES, une apprentie vient d'être accueillie pour travailler spécifiquement sur l'usage du numérique auprès des jeunes du 19e, et un autre projet s'élabore autour du rapport des familles et enfants aux écrans, avec la délégation des affaires scolaires. Les efforts se poursuivent en faveur de l'inclusion numérique ; les élus sont donc invités à voter pour cette délibération, qui dote la Mairie de moyens supplémentaires.

M. DAGNAUD précise que les deux conseillers numériques dont bénéficient les usagers de la Mairie du 19e ont pris leur fonction cette semaine. D'autres conseillers numériques seront déployés au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, dans les sections d'arrondissement. Ainsi, la Mairie du 19e aura sans doute la possibilité d'accueillir des conseillers supplémentaires, dans les espaces gérés par le CAS.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 7 pouvoirs

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Sandrine FERAY, rapporteure :

11. 2021 DEVE 100 Appel à projets Paris Sème - Subventions en investissement aux acteurs économiques parisiens de l'agriculture durable de proximité

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TOUBIANA, FERAY

Mme TOUBIANA indique que la subvention attribuée à GREEN'ELLE, sur les réservoirs de Grenelle, pose un problème au groupe Changer Paris, défavorable à ce projet anti-écologique. Il est ainsi prévu de transformer les réserves, un îlot de fraîcheur, en un îlot de chaleur, avec l'installation de serres. Ce projet est rejeté par les habitants du 15e et riverains des réservoirs, sans compter les odeurs de poisson, car le projet est celui d'un élevage au pied des immeubles, ainsi que la concurrence déloyale faite aux commerçants voisins. Il est espéré que ce projet anti-écologique sera rejeté par les collègues écologistes. Comme il n'est pas possible de disjoindre le vote, le groupe s'abstiendra sur cette délibération (et votera contre au Conseil de Paris).

Mme FERAY répond, recentrant le débat sur les projets dans le 19e. Cette délibération est l'occasion de se réjouir du dynamisme de l'arrondissement autour des projets d'agriculture urbaine, dont les sites augmentent. Pour cette année, 4 projets et 6 sites ont été proposés dans le 19e. Ces 4 beaux projets ont trouvé preneur dans des quartiers où le lien social est un véritable enjeu. Lors des appels à projets Pariculteurs 4, l'investissement des bailleurs sociaux a été constaté, à travers la mise à disposition des lieux. La diversité des associations porteuses de projets démontre l'attachement des habitants et habitantes du 19e à préserver et créer un cadre propice à l'intégration de la nature en ville. Il faut savoir que les projets lauréats ont une charte, et qu'ils ont été sélectionnés pour leur qualité environnementale, les services rendus aux territoires et leurs habitants, et leur viabilité économique et stratégie de développement. Ces projets sont souvent implantés dans les quartiers « politique de la Ville », ils remplissent leur rôle de solidarité et renforcent le lien entre les habitants. En outre, ils ont un impact bénéfique sur l'environnement et la transition écologique, en contribuant à lutter contre les îlots de chaleur, et à retenir les eaux pluviales. Ils participent à la préservation de la biodiversité urbaine, et aux enjeux de la réduction des déchets, en favorisant le réemploi, les circuits courts et la création d'emplois durables dans l'ESS. Ce schéma leur permet de produire, transformer et commercialiser leurs produits dans le respect des normes environnementales (usage de vélos cargo, etc.).

Ces projets permettent l'accès de tous à une alimentation de qualité, durable, avec des objectifs de sensibilisation aux enjeux écologiques et gustatifs. Ils conduisent à la transformation du paysage urbain, et s'inscrivent dans le Plan climat pour Paris.

M. DAGNAUD propose aux élus de dissocier les votes, étant donné que certains projets extérieurs au 19e posent question (comme le projet GREEN'ELLE).

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 4 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération avec vote dissocié contre article 9 : 14 dont 3 pouvoirs (LR+EELV)

- Nombre d'abstentions : 0

Mme Sandrine FERAY et Mme Gwenaëlle AUSTIN, co-rapporteures :

12. 2021 DEVE 115 Subventions (181 000 euros) à 7 associations pour contribuer à rendre leurs actions en faveur de la lutte contre les précarités alimentaires plus durables et diversifiées

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FILOCHE

Mme FILOCHE présente la délibération. En 2015, la Ville de Paris, aux côtés de 175 métropoles, a signé le pacte de Milan pour une politique alimentaire durable. En 2018, il s'est traduit par la constitution d'une stratégie de Paris pour une alimentation durable, issue d'un état des lieux réalisé en amont et d'une large concertation avec les acteurs professionnels et le grand public. L'axe 1 de cette stratégie stipule l'accès de tous et toutes à une alimentation durable, et l'engagement de la Ville à diversifier l'aide alimentaire, en adaptant l'offre aux besoins identifiés chez les publics vulnérables. La crise actuelle a des effets sur ces publics précaires dans l'accès à l'alimentation, saine et durable. Avec Audrey PULVAR, le travail a consisté à trouver la façon d'améliorer la qualité des produits distribués aux personnes fragiles. Entre janvier 2020 et aujourd'hui, la Ville de Paris, est passée de 11 000 à 22 000 repas par jour distribués, le volume a doublé. Mais le travail continue pour améliorer le contenu de l'alimentation distribuée, notamment dans les quartiers prioritaires. C'est pourquoi la délibération concerne de nombreux points de distribution alimentaires du 19e, comme La Chorba, l'Armée du Salut. Ces associations favoriseront les circuits courts, dans un rayon de moins de 250 km de Paris. Une attention sera portée à la quantité des denrées pour éviter le gaspillage alimentaire, ou la logistique des dernières livraisons. L'association « Au cœur de la rue » pourra œuvrer sur la valorisation des invendus, comme « la Gamelle de Jaurès » sur la qualité des produits. La délibération soutiendra aussi l'association « Solidarité Notre-Dame de Tanger » qui accueille des femmes migrantes et leurs bébés, et mène un travail sur l'alimentation durable de proximité.

M. DAGNAUD rappelle avoir rendu visite avec Mme FILOCHE à l'association « Solidarité Notre-Dame de Tanger » pour les soutenir et les encourager dans leurs belles missions.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Andrea FUCHS, rapporteure :

13. D192021075 Modification de la Charte des Conseils de quartier du 19ème arrondissement

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FUCHS, TIMSIT, NAGET, FLOCH

M. DAGNAUD précise que le 19e, dès 1997, avec l'équipe municipale de Roger MADEC, a mis en place les premiers conseils de quartier parisiens. La dernière campagne municipale a ainsi porté l'ambition de conseils de quartier « nouvelle génération », pour tirer le meilleur de l'expérience passée et se projeter dans l'avenir, renouveler leur fonctionnement. La mission a été confiée à Andréa FUCHS, qui s'en est acquittée dans les différents quartiers, avec les habitants engagés dans l'animation de ces conseils. Plusieurs habitants sont présents au Conseil de ce soir, et sont salués pour le travail qu'ils ont mené durant une année. Les propositions sont synthétisées dans le cadre de cette nouvelle Charte des conseils de quartier, qui retient des innovations importantes. La parole est laissée à Andréa FUCHS.

Mme FUCHS présente la délibération. Depuis plus de 20 ans, les 11 conseils de quartier du 19e contribuent à dynamiser la démocratie participative dans l'arrondissement, pionnier en la matière. L'évaluation partagée du fonctionnement de ces conseils, le recul sur les acquis et leurs limites, ainsi que la volonté de permettre aux habitants de prendre part, à l'échelle de leur quartier, aux défis des métropoles actuelles, ont convaincu de la nécessité d'aller plus loin dans la participation citoyenne. Ainsi, en octobre 2020, la Mairie a engagé une concertation qui a duré jusqu'en octobre 2021, et donné lieu à la rédaction d'une nouvelle Charte des conseils de quartier, afin qu'elle réponde davantage aux attentes des citoyens du 19e.

La nouvelle charte rappelle que les conseils de quartier sont ouverts à tous et toutes, et constituent un espace commun de dialogue et de co-construction de projets à l'échelle de chaque quartier. Ils valorisent l'expertise d'usage des citoyens et citoyennes en leur permettant de mener des actions locales, de prendre l'initiative d'aménagements, de contribuer aux projets municipaux et de s'approprier les différents outils de la participation citoyenne de la Ville de Paris. Ils reflètent la diversité du 19e, permettant à toute personne, quels que soient sa nationalité ou son âge, de participer au conseil de son quartier, de s'engager et de mener des actions à son rythme. Parmi les nouveautés de la charte, il faut noter la création de l'assemblée citoyenne de quartier, ouverte à tous les habitants, usagers et forces vives d'un quartier. Cette assemblée se réunit au début de chaque année pour proposer un agenda prioritaire de travail sur les projets prégnants dans le quartier, et faire un retour sur les actions menées l'année précédente. Il y a maintenant un groupe référent, le pôle de stabilité au sein de chaque conseil de quartier, qui doit contribuer au bon fonctionnement par son rôle de mobilisation et accompagnement des participant.e.s. Ce groupe référent est accompagné de l'élu.e délégué.e du maire. La nouvelle charte crée également les « groupes projets » qui, en fonction des priorités définies par l'assemblée citoyenne de quartier, permettent aux personnes de porter une action ponctuelle ou pérenne dans le quartier, en formant un groupe projet. Celui-ci peut alors ensuite déposer un projet au Budget participatif.

La nouvelle charte vise à renforcer les relations entre les conseils de quartier. Ainsi, une fois par an, les différents groupes référents de l'arrondissement se réunissent en plénière afin de partager les bonnes pratiques, les actions et expériences, ou recevoir des formations proposées par le service de la participation citoyenne de la Mairie. Enfin, la nouvelle charte consacre un budget d'investissement renforcé et met à disposition un budget mutualisé de 90 000 € de crédits annuels d'investissement, afin de financer des projets collectifs à plus forts enjeux et grande visibilité. Pour toutes ces avancées, les élus sont invités à voter en faveur de la délibération et nouvelle charte.

M. DAGNAUD précise que l'innovation de l'assemblée citoyenne de quartier, qui se réunira en début d'année, s'ajoute aux réunions publiques telles qu'elles sont aujourd'hui, et qui continueront dans le cadre coutumier.

Mme TIMSIT prend la parole. Redynamiser les conseils de quartier, leur donner un nouveau souffle et un nouvel élan, permettre la participation citoyenne et impliquer les habitants dans la transformation sont bien un engagement de campagne, pris collectivement. Il est donc réjouissant que cet engagement se concrétise aujourd'hui, à travers la définition d'un nouveau mode de fonctionnement pour les 11 conseils de quartier du 19e. Face à la désaffection et au manque de représentativité dans les conseils de quartier, il a fallu acter de nouvelles modalités de fonctionnement, devenues nécessaires. Mme FUCHS est remerciée pour le travail collaboratif mené pour modifier la charte, qui encadre ce fonctionnement des conseils de quartier. Insuffler la démocratie citoyenne redonne du pouvoir de décision aux citoyennes et citoyens et leur permet de conduire des projets dans leur quartier, avec les moyens nécessaires pour y parvenir.

Il faut souligner deux avancées dans cette charte. D'abord, l'assemblée citoyenne de quartier permettra de fédérer les forces vives d'un quartier autour de thèmes de travail prioritaires, un rendez-vous déterminant pour les actions à mener durant l'année. Ensuite, l'autre avancée conséquente est la mobilisation d'un budget d'investissement de 90 000 €, au bénéfice des conseils de quartier. Les élus écologistes ont porté cette demande et parachèvent le fonctionnement de ces conseils, qui disposeront de prérogatives et davantage de moyens. Jusqu'à présent, cette enveloppe n'était pas mise à disposition des conseils de quartier, qui bénéficiaient d'un budget de fonctionnement de 3 305 €, dont la moitié dédiée au boitage de tracts annonçant les conseils de quartier. Cette enveloppe est donc une réelle avancée. Toutefois, les élus écologistes seront attentifs à un point, l'enveloppe annuelle mutualisée entre les conseils de quartier doit être équitable entre ceux-ci.

Les élus écologistes sont ravis de cette nouvelle charte, qui franchit une étape dans la participation des citoyens au destin de leur quartier.

Mme NAGET intervient à son tour sur les débuts attendus des conseils de quartier « nouvelle génération », sur lesquels les habitants et habitantes ont travaillé pendant un an. Après un début de mandat marqué par le confinement et l'impossibilité de se réunir en présentiel, le besoin de se retrouver est encore plus vif. La question de la participation citoyenne n'est pas un supplément d'âme ou un gadget, mais ce sont des fondamentaux permettant à tous et toutes de s'investir, de prendre part aux décisions et projets qui les concernent directement. La nouvelle charte entérine la possibilité de co-construire avec les groupes projets, des actions pour le quartier. La participation citoyenne et l'engagement doivent infuser dans toutes les politiques des conseils de quartier et les actions mises en œuvre. À l'instar du groupe écologiste, les élus communistes ont hâte de se mettre au travail. D'un point de vue personnel, l'impatience est exprimée de retrouver bientôt les habitants de Pont de Flandres.

Mme FLOCH exprime quelques mots, car l'essentiel a été dit par ses collègues. Le travail en concertation est salué, réalisé avec les habitants, avec l'objectif de renforcer la participation citoyenne. La concertation s'est aussi déroulée entre les élus municipaux, Mme FUCHS est remerciée pour le travail qu'elle a effectué et son écoute des propositions. Les conseils de quartier doivent atteindre un public encore plus large, dans ce grand arrondissement à la population diversifiée, et les habitants ne s'emparent pas assez de ces instances. Donc, il est apprécié que cet objectif soit permis dans la nouvelle charte, et dans les ateliers attenants, à venir. Une longue vie est souhaitée aux nouveaux conseils de quartier.

M. DAGNAUD conclut en saluant la qualité du travail de co-construction, réalisé pendant une année. Andréa FUCHS est à nouveau remerciée pour sa conduite du projet, en partenariat avec les élus délégués dans les conseils de quartier, également remerciés. Les habitants, membres des précédents groupes d'animation ont, à chaque étape, par leur expérience du terrain,

largement contribué à réorienter et renouveler les conseils de quartier. Une nouvelle génération est désormais prête, ce beau travail portera des résultats à la hauteur des ambitions.

Cette nouvelle charte s'inscrit dans une démarche globale et cohérente. Le pacte parisien de proximité et la territorialisation de l'action municipale ont été abordés plus tôt, il est indispensable que cette territorialisation implique les habitants et intègre la participation citoyenne. La présentation concomitante de la nouvelle charte des conseils de quartier et du pacte parisien de la proximité n'est pas un hasard de calendrier. Ils vont de pair en se donnant une même impulsion, une démarche de concordance positive.

L'équipe Démocratie locale et la Direction générale des services sont remerciées pour leur accompagnement utile.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Xavier GOLCZYK et M. Andréas PILARTZ, co-rapporteurs :

14. 2021 DDCT 85 Subventions (59 290 euros) permettant le développement des initiatives de transition socio-écologique à 17 associations pour le financement de 17 projets dans les quartiers populaires parisiens

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. PILARTZ

M. PILARTZ présente la délibération, qui est une série de subventions. Les habitants des quartiers populaires sont les premières victimes des conséquences du changement climatique. Les problématiques transversales, liées à la transition, illustrent la corrélation des questions environnementales et sociétales.

Il s'agit ainsi de limiter la précarité énergétique et la vulnérabilité des populations face au changement climatique, permettre l'accès à une alimentation saine et durable, aborder les enjeux liés à la gestion des déchets et valoriser les pratiques de réemploi. La délibération propose d'attribuer des subventions pour le 19e, dans le cadre du dispositif « territoire zéro déchet » sur le quartier Danube Solidarité Marseillais. À Paris, 12 arrondissements bénéficient de ces territoires, grâce à l'action de Colombe BROSSEL, sur lesquels les habitants sont sensibilisés à réduire et valoriser leurs déchets. Le lancement aura lieu lors de la « Semaine de la réduction des déchets », grâce à Altrimenti et son projet : « Bon pour l'estomac, bon pour le climat, vers une démarche zéro déchet pour tous ».

Altrimenti est une association experte dans les démarches zéro déchets, les solution antigaspi au quotidien. Elle souhaite mettre en place des actions de sensibilisation, à travers des animations zéro déchets, des ateliers culinaires et des formations pour les habitants du quartier Danube Solidarité Marseillaise. Il est prévu d'organiser 10 opérations de terrain lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets, du 20 au 28 novembre 2021. Les objectifs sont de sensibiliser les habitants à la prévention et à la réduction des déchets alimentaires, apprendre les pratiques écoresponsables et les gestes zéro déchets.

La Régie de quartier du 19e est une autre association subventionnée, avec un projet « déchets d'art » dans le quartier Danube Solidarité. Elle propose ainsi aux habitants des ateliers

artistiques autour des déchets, en lien avec deux associations locales, « La Débrouille Compagnie » et « Little métropole », spécialistes de l'art et du réemploi urbain. Leur objectif est de sensibiliser par l'activité artistique à la réduction des déchets, et le projet s'appuiera sur les centres d'animation et les écoles, pour mobiliser des participants aux ateliers. Des balades urbaines seront organisées en amont des ateliers, pour identifier les endroits qui serviront de support aux œuvres d'art, la matière utilisée pour leur fabrication, essentiellement à partir de déchets récupérés. Les œuvres seront ensuite affichées durablement dans l'espace public. Le projet vise à promouvoir la collecte, la récupération des déchets, en embellissant le quartier Danube par une démarche artistique. Les projets seront menés en concertation avec les habitants, en ciblant les jeunes en particulier. Ces projets s'inscrivent dans le vaste plan de valorisation du quartier Danube. Il est donc proposé aux élus de les soutenir avec énergie.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Séverine GUY et Mme Gwenaëlle AUSTIN, co-rapporteures :

15. <u>2021 DDCT 88 Charte pour la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sans-abri 2022 avec l'opération Nuit de la Solidarité</u>

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FILOCHE

Mme FILOCHE profite de la délibération pour évoquer la Nuit de la solidarité.
Il faut relever quelques chiffres saillants de cette édition 2021, fournis dans une enquête précieuse de l'APUR, avec des résultats par arrondissements. En effet, la Nuit de la solidarité est une opération de décompte des personnes à la rue. Lors de la préparation de cet évènement, des personnes sont rencontrées, permettant de dresser des parcours et profils des publics à la rue durant la période hivernale.

Pour la Nuit de la Solidarité 2021, il a été dénombré 2 900 personnes sans-abri sur le territoire parisien, soit 772 personnes en moins qu'en 2020 et une baisse de 21%.

Il y a plusieurs raisons à cette baisse, notamment la création inédite de places d'hébergement par l'État, à l'aune de la crise sanitaire. Il y a aujourd'hui 28 303 place d'hébergement à Paris, contre 22 700 en 2020. Le 19^{e} concentre environ 10% de ces places d'hébergement.

Concernant le questionnaire, des questions complémentaires ont été ajoutées par rapport aux années précédentes, pour sonder les effets de la crise sanitaire sur les personnes à la rue. La majorité des personnes rencontrées ont déclaré ne pas avoir perçu les effets de la crise, car leur condition n'a pas changé, toujours à la rue. En mars 2021, 61% des personnes rencontrées étaient à la rue depuis plus d'un an. Ces parcours sont très allongés. Les élus sont invités à regarder les résultats précis de l'enquête de l'APUR, qui permettent d'affiner les politiques publiques, la création de lieux de solidarité (bains douches, distributions alimentaires, bagagerie) pour améliorer les conditions de vie des personnes à la rue.

M. DAGNAUD ajoute qu'au-delà du nombre de personnes à la rue, sans solution d'hébergement dans le contexte rappelé, la question est de mettre en place des dispositifs de sortie, qui ne ramènent pas les personnes à la rue et évitent de multiplier à l'infini les dispositifs d'hébergement. Au-delà de l'ampleur des précarités installées, la difficulté est d'engager ces

parcours d'insertion et d'autonomisation. C'est le point d'achoppement sur lequel au niveau national et local, il faut poursuivre le travail.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Andréas PILARTZ, rapporteur :

16. 2021 DVD 95 Plan Vélo. Approbation du plan d'actions 2021-2023 et demande des subventions correspondantes auprès de la RIF.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes BÉNIÉ, TOLEDANO, NAGET, M. PILARTZ

M. DAGNAUD propose aux élus inscrits d'intervenir avant la réponse du rapporteur M. PILARTZ.

Mme BÉNIÉ prend la parole. La majorité présidentielle a eu pour objectif d'accompagner la naissance d'une nation du vélo, avec l'allocation de 850 millions d'euros pour le développement de la pratique en France. Le plan vélo présenté dans ce conseil est ambitieux, mais nécessite de s'ancrer dans la réalité des concitoyens parisiens. Cette pratique croissante du vélo à Paris est réjouissante, cependant elle doit s'inscrire dans un objectif de cohabitation entre piétons, personnes à mobilité réduite, poussettes, trottinettes, vélos et voitures. Il est regrettable de constater que ce plan ne semble pas prendre en considération cette réalité quotidienne. En effet, certains aménagements sont assez aberrants. Au niveau du 195 boulevard MacDonald, les zones de livraisons, inexistantes, empiètent sur une piste cyclable, dont la largeur n'est pas du tout adaptée au trafic matinal (gare Rosa Parks). Cette piste cyclable est coincée entre les voies du tramway et la chaussée, les piétons l'empruntent par commodité, ce qui rend dangereux la cohabitation entre ces modes de transport sur quelques mètres carrés. Ce plan ne met pas suffisamment l'accent sur le « savoir rouler », qui doit s'apprendre dès le plus jeune âge. Les enjeux de sécurité doivent s'apprendre dans les écoles de tous les arrondissements.

Les élus du ce conseil ont sans doute tous eu leur permis vélo à l'école, il s'agit de donner cette possibilité aux petits concitoyens. Il faut s'assurer de la sécurité de tous, piétons comme cyclistes.

Mme TOLEDANO dit rejoindre le propos précédent sur la sécurité. Le groupe Changer Paris était déjà intervenu sur ce plan vélo. Certaines pistes restent sur les trottoirs, d'autres sont aux arrêts de bus, sans compter les cyclistes ne respectant pas le code de la route, les piétons. L'aménagement doit être accompagné d'une pédagogie, d'un apprentissage du code de la route. Il est suggéré de rendre éventuellement le casque obligatoire, car il arrive de voir des cyclistes sans casque, accompagnés d'enfants sans casque. Pour ces raisons, le groupe s'abstient sur cette délibération. Avant d'acter un plan vélo, il faut mettre en place une pédagogie sur le partage des surfaces publiques, pour le respect de tout le monde.

Mme NAGET intervient. Ce plan vélo porte l'objectif d'encourager et de développer la pratique du vélo à Paris. Les 5 km de pistes cyclables dans le 19^{e} participeront à l'apaisement de la ville, une perspective réjouissante. Le confinement a augmenté le nombre de cyclistes à Paris. Le plan est ambitieux, le groupe communiste le votera. Toutefois, quelques remarques sont à pointer. Concernant le stationnement, les vélo box n'existant plus, les cyclistes sont renvoyés vers des

arceaux de rue, peu satisfaisants. Ainsi, il faut peut-être creuser d'autres solutions, en concertation avec les habitants.

Par ailleurs, il est noté un déséquilibre dans ce plan vélo, en défaveur des quartiers populaires, notamment le nord du 19e. Il est vrai que la pratique du vélo est moins développée dans les quartiers populaires, mais il s'agit de permettre à tous d'avoir des stationnements vélo, corrects et sécurisés, et d'avoir des pistes cyclables sur les grands axes. Ces points d'amélioration participeront à la pratique du vélo, bénéfique pour la ville et la santé. Le groupe votera ce plan et y portera une attention particulière, en proposant des amendements au Conseil de Paris.

M. PILARTZ présente le plan vélo, en répondant aux interventions. En effet, les 50 vélos box déployés à Paris n'existent plus, pour une question de prix. La prestation était très chère et n'a pas été reconduite. Le stationnement par l'arceau sera bien développé avec plus de 80 000 stationnements. Il y aura aussi des stationnements adaptés aux vélos cargo (environ 1 000 stationnements). Des stationnements en sous-sol sont prévus, dans les immeubles, où il y a beaucoup de place et de parkings vides. Ces endroits sécurisés sont une solution proposée aux cyclistes, et les demandes sont nombreuses. Les locaux dans les immeubles sont souvent trop petits pour des locaux à vélos. Des solutions de gardiennage sécurisé dans les gares sont également développées. Les gares du Nord et de l'Est auront des grands parcs à vélo. Il n'y en a pas dans le 19e, mais peut-être que Rosa Parks pourra en bénéficier.

Concernant la question de la pédagogie, le plan vélo inclut la formation dans les écoles. Les enfants apprendront à pédaler comme ils apprennent à nager. Une formation à la prévention est prévue, ainsi qu'un code de la rue, qui devra être respecté. Ce sera un code de cohabitation dans l'espace public pour les piétons, trottinettes et cyclistes.

Les pistes du 19e sont en effet de vieilles pistes, elles ne sont plus aux normes. C'est pourquoi le projet est d'installer de nouvelles pistes et réhabiliter les anciennes progressivement. Le 19e a beaucoup de pistes, ayant été doté avant d'autres quartiers. Dans le nord de l'arrondissement, de nombreuses pistes existent déjà sur les grands axes (avenues d'Aubervilliers, Flandres), mais elles ont vieilli.

Ce plan vélo 2 représente 250 millions d'euros, et porte l'ambition de la construction d'une ville 100% cyclable. Cette ambition se matérialise par l'aménagement de nouvelles infrastructures, le développement de stationnements sécurisés, le renforcement de l'écosystème du vélo sur le territoire parisien et métropolitain (pérennisation des coronapistes). Le nouveau plan a pour objectif d'adapter la ville à l'augmentation importante du nombre de cyclistes, un moyen de transport en plein essor : + 22 % de déplacements en 2020 et 2021. D'ici 2030, la part modale du vélo explosera entre 19,6 et 28,5, contre 5,6% aujourd'hui. Pour le confort et la sécurité de tous les usagers de l'espace public, il faut anticiper cette évolution. Le plan vélo marque la poursuite de la politique volontariste de la Ville de Paris et s'inscrit dans la transition écologique indispensable à la collectivité. En France, le transport est l'activité qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre, notamment par les déplacements en voiture particulière. Pour tenter de réduire cette part, la Ville encourage les mobilités douces et actives, dès le plus jeune âge, comme la campagne pour former les enfants à conduire à vélo et aux règles d'usage sur l'espace public.

Le 19e arrondissement bénéficiera de subventions aux associations cyclistes, de nouveaux points d'attache pour vélos, de bandes cyclables en contresens grâce à l'extension de la zone 30, ainsi que de nouvelles pistes cyclables avec le Vélopolitain (le réseau vélo métropolitain) pour 2 000 cyclistes par jour, avec les pistes de l'avenue de Flandres, avenue Jean Jaurès et le long du canal. Cet axe Vélopolitain intégrera la rue de Belleville dans le réseau principal, reliant les communes limitrophes et le cœur de Paris. Pour le réseau cyclable secondaire, entre 500 et 3 000 cyclistes par jour, il y aura de nouvelles pistes installées avenue Secrétan, rue Meaux et

rue Petit, en haut de la rue de Crimée et le long de la rue Manin, dans le cadre de la démarche « Embellir Secrétan »

Il faut noter aussi les infrastructures à l'échelle de l'arrondissement, et des petites liaisons inter-quartiers. Le 19e bénéficiera du vaste projet du plan vélo, qui s'inscrit dans une dynamique métropolitaine et régionale. Ainsi, le projet RER Vélo vise à améliorer la continuité des pistes cyclables entre les différentes communes, calqué sur le réseau de RER ferré. Ce RER Vélo est complété à l'échelle de Paris au réseau Vélopolitain. Le plan vélo est un élément fondamental de la politique cyclable, et la Ville de Paris proposera des stationnements adaptés à tous les besoins. L'espace public ne pourra pas absorber l'ensemble de la demande, des solutions doivent être encouragées dans tous les types d'espaces (publics ou privés). Près de 130 000 nouvelles places sont prévues durant la mandature, dont 50 000 places dans le privé (bailleurs, copropriétaires, entreprises). La sécurité routière reste une préoccupation majeure, qui guide les actions de la Ville dans sa politique cyclable. La Ville de Paris reste mobilisée sur les questions de confort. Ce plan vélo 2021-2026 a l'ambition de poursuivre la construction de la ville cyclable dans toutes ses dimensions, en fonction des éléments constituant l'écosystème vélo.

M. DAGNAUD confirme l'ambition parisienne portée dans le plan vélo, et sa déclinaison locale à l'échelle de l'arrondissement. Les remarques précédentes ont été entendues. La précocité de l'engagement du 19e dans l'installation d'un réseau de pistes cyclables, fait que ces pistes sont aujourd'hui vétustes et obsolètes. Les premières pistes créées il y a vingt ans, comme sur les trottoirs rue Manin, ne sont plus réalisées de cette façon aujourd'hui. Il faut rappeler que le réseau de pistes cyclables dans le 19e est équilibré, et ne défavorise pas des parties à l'est ou ouest de l'arrondissement. Ce plan d'action prend appui sur la démarche « Embellir votre quartier », qui commence par le quartier Secrétan. Ces dernières années, des pistes modernes ont été réalisées, avenue de Flandres, rue d'Aubervilliers, porte de la Villette, rue de Tanger. Au-delà de la programmation du plan vélo, sur les enveloppes d'arrondissements, d'autres pistes sont déjà programmées rue Riquet. Un réseau de pistes de bonne qualité existe, il n'oublie aucun quartier.

Pour rebondir sur la remarque de Mme BÉNIÉ et le « savoir rouler », en effet les élus locaux, dans une ville qui revendique sa transition vers de nouvelles mobilités, ont la responsabilité d'apprendre aux petits Parisiens à faire du vélo.

La Mairie tient donc à ce qu'à travers les différents aménagements (« Rue aux écoles ») et la piétonisation programmée de certaines voies, soient installées des pistes d'apprentissage du vélo. Par exemple, il est prévu d'installer une piste d'apprentissage rue Tandou, entre Pierre Girard et Euryale Dehaynin, comme cela a déjà été fait quai de la Garonne, afin de permettre un apprentissage dans un cadre sécurisé, avec une circulation automobile neutralisée.

Pour l'avoir porté lors de la dernière campagne municipale, il faut rappeler que dans l'accompagnement des mobilités douces, la priorité reste aux piétons. Ils restent les plus vulnérables et à risque dans ce partage de l'espace public, et sont prioritaires face aux deux roues (motorisées ou non) et aux voitures. Des échanges se sont tenus à plusieurs reprises avec les associations d'usagers du vélo, partie prenante de cette pédagogie. Il faut retenir que 5 km de pistes supplémentaires seront déployées en 2021-2023, le travail n'est pas terminé et continue. La Ville peut s'engager avec confiance dans cette étape importante.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité des votant.e.s

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 7 pouvoirs

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 (majorité + LREM) dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR) dont 1 pouvoir

M. François DAGNAUD propose ensuite au Conseil d'adopter dans un vote unique les autres projets de délibérations soumis pour avis et qui n'ont pas fait l'objet de demandes d'interventions.
Ces projets sont adoptés à l'unanimité des votant.e.s, soit par 42 voix pour dont 7 pouvoirs. La DEVE 111 a fait l'objet d'un NPPV de Mme Colombe BROSSEL.

VOEUX

17. V192021076 Vœu amendé, présenté par François Dagnaud, Roger Madec, Séverine Guy et les élu.e.s du groupe Paris le 19e en Commun, Socialistes et Citoyens, relatif aux indispensables mises à l'abri rapides des campements de rue dans le 19e
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes GUY, AUSTIN

M. DAGNAUD précise que le groupe « Paris en commun » reste préoccupé par la situation du tunnel de la porte Brunet, où sont concentrées des personnes en grande précarité. Il est urgent que des mises l'abri soient organisées s pour permettre le libre accès des riverains au tunnel.

Mme GUY présente le vœu. Depuis de nombreux mois, la Mairie du 19e et la Ville de Paris alertent la Préfecture d'Île-de-France lors de l'installation de ces campements. Ces dernières semaines, il y a un développement préoccupant sur plusieurs sites de l'arrondissement, dont le tunnel S. Freud, Porte Brunet. Les interventions auprès de la Préfecture sont systématiques, pour demander des mises à l'abri avant le développement des campements. Ces mises à l'abri mettent des semaines à s'organiser, malgré les visites immédiates des équipes de la Ville pour une évaluation sociale des personnes présentes et organiser une prise en charge rapide. Les délais laissent le temps aux campements de s'étendre et d'avoir un impact sur la vie du quartier. Ces conditions ne sont pas humaines pour les personnes dans les campements, ni acceptables pour les riverains qui les côtoient. L'arrivée de l'hiver rend la situation intolérable sur le plan humanitaire. Les riverains ne comprennent pas le manque de réaction des pouvoirs publics, quand ceux-ci sont prompts à mener des opérations coup de poing dans d'autres quartiers parisiens. Le19ème arrondissement a sa part de places d'hébergement, mais il faudrait que les réactions soient plus vives lors des constitutions de campements.

Le vœu demande à la Préfecture d'Île-de-France d'organiser sans délai les opérations de mises à l'abri, adaptées aux différents publics dans ces campements.

Mme AUSTIN explique le vote de son groupe. Les élus communistes ne peuvent que soutenir cette demande de mise à l'abri de ces personnes dans les campements ou sous le tunnel S. Freud, et plus largement la mise à l'abri des personnes à la rue, en attente d'un hypothétique hébergement par le 115. En revanche, le groupe communiste souhaite que la Ville accentue ses exigences auprès de la Préfecture et de l'État. Comme le maire l'a mentionné plus tôt, il ne s'agit pas de demander une nouvelle mise à l'abri, comme les dizaines effectuées dans le 19e depuis 2015. Celles-ci ne durent que quelques semaines et se terminent par des sorties sèches pour la plupart des personnes. Ainsi, les campements réapparaîtront. L'hébergement d'urgence est obstrué en France. Supposé provisoire, il devient malheureusement pérenne (gymnases, hôtels, centres d'hébergement etc.). Les personnes vivent pendant des années dans des conditions parfois indignes. Même le logement social est désormais dans l'incapacité de loger des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté. En Île-de-France, seule 1 personne sur 4 arrive à joindre le 115 pour être mise à l'abri, sachant que les 2/3 des sans-abris n'appellent plus. Les places sont toujours occupées et prises d'assaut quand elles se libèrent.

Un autre chiffre effrayant souligne l'état du dispositif : la durée moyenne d'un séjour dans un système d'hébergement d'urgence est de 14 mois. En Île-de-France, 60 000 personnes sont hébergées à l'hôtel, dont 12 000 s'y trouvent depuis plus de deux ans. Les personnes à l'abri seront de retour à la rue si rien ne change en profondeur. Ce n'est pas dans ce conseil que la situation globale se réglera, mais il est important de le formuler.

Le directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité (FNARS), Florent GUEGUEN, a ainsi déclaré : « les gens restent coincés dans l'hébergement d'urgence car il n'y a pas de fluidité vers le logement, c'est le fond du problème ». À l'heure actuelle, 400 000 logements sociaux sont attribués chaque année, mais 2,1 millions de personnes en attente. Le calcul est simple, 1 personne sur 4 accède au logement social, les autres restent sur la touche. Tant que cette question ne sera pas réglée sur un plan politique, le drame des campements et des personnes à la rue perdurera. Pour conclure, quelques mots sont empruntés à M. DUTREY, secrétaire général du Haut Comité au logement des personnes défavorisées : « l'hébergement est le réceptacle du dysfonctionnement des politiques publiques sous-dotées en moyens financiers : la crise de l'accueil des migrants, les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance, les fermetures de lits en psychiatrie, les sorties sans solution de réinsertion après la détention etc. ».

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu amendé au vote.

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour : 42 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

[Départ de Mme TIMSIT]

18. **V192021068 Vœu déposé par les élu.e.s du Groupe communiste et citoyen, relatif au soutien et la régularisation des travailleurs.euses sans papiers grévistes.**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes AUSTIN, KONÉ, FILOCHE

M. DAGNAUD indique que le 19e est concerné à travers les salariés des sous-traitants du Monoprix Jourdain rue de Belleville, qui se sont mobilisés. Ce vœu permettra de leur confirmer notre soutien.

Mme AUSTIN présente le vœu déposé par les élus communistes et citoyens, relatif à la situation des 300 travailleurs sans-papiers, qui ont commencé une grève le 25 octobre dernier. Ce sont des travailleurs des secteurs de la restauration, de la livraison, de la propreté, du bâtiment, de l'intérim ou des agents de sécurité. Beaucoup ont été en première ligne face à la pandémie, et font partie des franges de la société exposées à la surexploitation. Il est impossible de quantifier le nombre de travailleurs sans-papiers à ce jour, mais le mouvement de grève lancé montre l'étendu des secteurs qui ont recours à eux, souvent pour occuper des métiers pénibles, aux horaires atypiques et mal rémunérés. Le fait d'être dépourvus de titre de séjour place en outre ces travailleurs dans une vulnérabilité particulière à l'égard de leur employeur. En l'absence de situation administrative ou de contrat, les travailleurs sans-papiers se voient privés de droits et protection sociale. Les procédures d'obtention demeurant un chemin de croix. Dans le 19e, 13 livreurs qui opèrent pour Monoprix se sont mis en grève. Ces livreurs à pied ou à vélo cargo, portant des kilos et montant les étages, travaillent jusqu'à 64 heures par semaine, 7 jours sur 7, rémunérés à la course, sous un statut d'auto-entrepreneur.

Le montage est incompréhensible, et le circuit improbable : Monoprix (groupe Casino) a passé un marché avec Pickup Logistics, une société du groupe GeoPost (groupe Le Poste), mais pour les

livraisons Monoprix, Pickup a recours à Stuart, une filiale de GeoPost, qui utilise en cascade une société de transport différente selon les adresses des clients dans le 19e, GSG Transports. Donc, l'implication de 4 ou 5 sociétés différentes tend à entretenir une main-d'œuvre sous-payée, sans interlocuteur fiable. Au bout de 10 jours de lutte et piquet devant les différents Monoprix, des négociations avec différents acteurs et le ministère de l'Intérieur, tous les grévistes ont pu obtenir leur Cerfa. C'est une excellente nouvelle, ils pourront enfin travailler sereinement, dans le cadre des législations de travail en vigueur.

Cette victoire n'est qu'une goutte d'eau, tous les travailleurs et travailleuses sans-papiers doivent être régularisés. C'est la raison du vœu présenté, la Mairie de Paris doit continuer d'apporter son soutien à la démarche de régularisation de ces personnes, qui permet de lutter contre le travail dissimulé et la précarisation de la société.

Mme KONÉ intervient en soutien à ce vœu, car la question de la régularisation des travailleurs sans-papiers est un combat des écologistes depuis des années. Ce combat est mené plus largement autour de la question des sans-papiers, travailleurs ou pas.

Le groupe écologiste assume de demander la régularisation de tous les sans-papiers, car il s'agit d'une question d'égalité. Pour rappel, le nombre de sans-papiers en France est estimé à 400 000 personnes. Cela reste une estimation car ces personnes sont invisibilisées, difficiles à dénombrer et identifier. Parmi ces 400 000 personnes, une grande partie sont des travailleurs pauvres, précarisés par la législation. Pourtant ces personnes vivent parmi les citoyens, fournissent des services essentiels à la communauté, exercent les métiers les plus précaires, donc mal rémunérés et particulièrement pénibles. Elles font partie des premières de corvée et en première ligne, saluées par le Président de la République pendant la crise sanitaire COVID 19.

Ainsi, malgré le service rendu et l'accroissement de la précarisation de ces personnes sans-papiers à cause de la crise sanitaire, malgré la mobilisation massive d'associations citoyennes (notamment lors de la dernière marche des sans-papiers), et les promesses faites par les gouvernements successifs, la France refuse de les régulariser. Elles sont maintenues dans la précarité et privées de dignité. Bien que ces personnes cotisent pour les droits sociaux (sécurité sociale et chômage), elles ne peuvent bénéficier d'un congé maternité, avoir une retraite, disposer de congés payés ou ouvrir un compte bancaire comme tout travailleur en France. La situation s'aggrave, les réformes législatives qui se suivent limitent toujours davantage l'accès aux droits de ces personnes, restant invisibles, à la merci de leur employeur qui profite de leur condition. Pour toutes ces raisons, le groupe écologiste apporte son soutien au combat des sans-papiers pour la reconnaissance de leurs droits, à travers le vaste mouvement de grève depuis le 25 octobre, notamment les travailleurs et travailleuses de Stuart et le Monoprix Jourdain et place des Fêtes dans le 19e.

Mme FILOCHE intervient sans développer le propos, se reconnaissant dans ceux de ses collègues. La contribution des immigrés sous la forme d'impôts et de cotisations sociales est supérieure à la dépense que le pays consacre à leur protection sociale, leur santé et leur éducation. Cette phrase est éloquente, et formule ce qu'il faut entendre. Cette vérité s'oppose ainsi aux idées reçues, malheureusement majoritaires, d'une immigration coûteuse. Les immigrés apportent plus aux pays qu'ils ne coûtent. Il est donc urgent de régulariser les sans-papiers qui travaillent et habitent sur le territoire et ont des droits à faire valoir.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est adopté à la majorité des votant.e.s

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 8 pouvoirs

- Nombre de suffrages exprimés pour : 37 (majorité + LREM) dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR) dont 1 pouvoir

19. V192021069 Vœu amendé, déposé par les élu.e.s du Groupe communiste et citoyen, relatif à l'accompagnement des élèves durant leur scolarité.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. BORTOT, Mme MERZI

M. BORTOT présente le vœu déposé par les élus communistes, fruit d'échanges avec les enseignants et parents d'élèves du 19e, quant à des dysfonctionnements de présence en maternelle des ASEM. Ces agentes effectuent un travail pénible, souvent peu reconnu à son juste niveau. Ce sont surtout des femmes en première ligne, au service des enfants. Elles ont été fortement mobilisées dans la mise en place du protocole sanitaire, ce qui a accru les absences. Ce vœu tient à rendre visible leur action et leur importance au sein de la communauté éducative. Il s'agit de mieux s'organiser pour mieux pallier leurs absences et de reconnaître leur travail comme essentiel. Ce vœu demande ainsi à la Ville de s'assurer que le nombre d'ASEM affectés dans chaque école du 19e correspond au barème en vigueur depuis 2013, et dans le cas contraire, le faire respecter par des moyens renforcés. Le vœu demande de développer la capacité de brigades de remplacement, dédiées à l'arrondissement.

Il s'agit de ne pas oublier les agents aidant les élèves en situation de handicap, et d'interpeller le ministre de l'Éducation nationale pour un plan national de revalorisation des personnels AESH. Les élus sont invités à s'associer à ce vœu.

Mme MERZI répond sur la position de l'exécutif et présente le vœu amendé.

Pour compléter les propos de M. BORTOT, les élus municipaux sont associés aux remerciements à l'adresse des agents de la Ville intervenant chaque jour auprès des élèves, les ASEM, ATE, les AESH, les équipes d'animateurs et tous les agents de la ville. Ces personnels indispensables, participent chaque jour à l'accueil, l'encadrement, l'hygiène et la sécurité des élèves et des adultes de l'école.
Les équipes de la Ville de Paris et de la CASPE 19e sont également remerciées, pour leur mobilisation quotidienne pour accompagner les équipes des écoles et leur permettre des conditions agréables à leur mission. Ce vœu reprend des considérants développés par M. BORTOT.
Il est important de souligner que depuis 2013 et la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Paris a étoffé le nombre d'agents ASEM ou ATE dans les écoles. Le taux d'encadrement est l'un des meilleurs des villes de France.

Dans le cadre de ce vœu, il est par ailleurs salué et précisé l'intervention des ASEM et ATE et les équipes de la Ville durant ces derniers mois. Leur mobilisation a été pleine et entière dans les missions qui leur étaient affectées, afin de maintenir des conditions d'accueil sécurisées et qui répondent aux contraintes du protocole sanitaire.

Depuis la rentrée scolaire, des agents, tous corps confondus, ont rencontré des difficultés personnelles et/ou médicales. Les écoles ont été contraintes de composer avec certaines absences et ces situations ont fait l'objet d'échanges dans certaines conseils d'écoles et je profite de cette intervention pour les remercier pour leur investissement dans ces instances.

En effet, les situations d'absences de personnel ont nécessairement pesé sur le reste des équipes. Il s'agit donc de garder la qualité des conditions dans les écoles.
Ainsi, le vœu amendé assure que le nombre d'ASEM dans les écoles maternelles du 19e corresponde bien au barème en vigueur depuis 2013, et le fait respecter dans le cas contraire par des moyens renforcés, en passant par la brigade dont la capacité doit augmenter. Il s'agit de couvrir au mieux des absences imprévisibles, de courte durée. L'exécutif rejoint l'interpellation

auprès du ministre de l'Éducation nationale, pour lancer un plan national de dé-précarisation et de revalorisation des agents AESH. Ces personnels participent à l'accueil et aux apprentissages de tous nos élèves en situation d'inclusion.

M. DAGNAUD remercie les intervenants de cet hommage, et s'associe à cette reconnaissance des agents ASEM, ATE qui jouent un rôle majeur dans le fonctionnement des écoles, en partenariat avec les équipes enseignantes. Leurs absences mettent en lumière leur implication cruciale. La Mairie se fixe une ambition qu'aucune organisation de travail publique ou privée n'arrive jusqu'ici à satisfaire. Si l'objectif est bien de remplacer au pied levé chaque absence d'agent, reconnaissons que rares sont les entreprises ou administrations où les absences non anticipées sont remplacées au jour le jour.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu amendé au vote.

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour : 42 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

20. V192021074 Vœu relatif à la situation des travailleuses sociales et travailleurs sociaux à Paris et dans le 19e, déposé par Marie Laurence Floch et les élues du groupe Génération·s.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes FLOCH, NAGET, TOUBIANA, GUY

Mme FLOCH présente le vœu. Le désengagement progressif de l'État des politiques sociales et de l'accueil physique dans ses services se reportent de plus en plus sur les services sociaux de la Ville de Paris. Avec la crise sanitaire qui tarde à s'estomper, ses effets délétères sur beaucoup, présageant une crise sociale durable, et au regard des choix politiques nationaux, il faut plus que jamais marquer la considération pour les travailleurs et travailleuses sociaux et leur engagement professionnel. Il s'agit de mettre en lumière ces invisibles de l'action sociale. Valoriser leur métier contribue à améliorer leurs conditions de travail, et permet aux Parisiennes et Parisiens de mieux les identifier, dans quels cas les contacter. Il est nécessaire d'améliorer la coordination des entrées dans les services sociaux, et la transversalité de l'accueil, afin de faciliter l'accompagnement des publics concernés, souvent les plus fragiles, et les nouveaux usagers touchés par la crise sanitaire, sociale et économique.

Dans ce contexte de repli de l'État et de précarisation de la société, de nombreux Parisiens ont basculé dans la pauvreté, avec près de 70 000 allocataires du RSA en décembre 2020, soit 15% de hausse en un an. L'objectif est de renforcer la visibilité des dispositifs actuels, les possibilités d'ouverture aux droits etc.

Par une communication élargie envers les concitoyens, un accès simplifié à l'information et de meilleures conditions pour les travailleurs sociaux, les situations de rupture dans l'accompagnement seront combattues. C'est une nécessité sur le territoire parisien, en particulier dans le 19e où le nombre de personnes touchées par la précarisation est conséquent. Il faut saluer la volonté partagée d'améliorer les conditions de travail des travailleurs sociaux, en termes d'organisation, d'espaces et de lieux. Cette revalorisation participera à un accueil plus digne des publics concernés, et ont besoin de solidarité.

Mme NAGET prend la parole et remercie les collègues du groupe Génération.s de porter ce vœu de soutien et reconnaissance des travailleurs sociaux. Leur métier est souvent méconnu, parfois stigmatisé, car les questions sociales souffrent encore de préjugés cyniques. Ces métiers sont difficiles, ils n'ont pas de reconnaissance salariale, et les associations, les services du CASVP rencontrent des difficultés à recruter. Malheureusement, trop de postes sont vacants, non par

manque de volonté de recruter, mais par manque de candidatures et professionnels, engagés dans des métiers éprouvants, mal rémunérés. Le groupe Communiste et citoyen votera le vœu.

Mme TOUBIANA s'étonne de ce vœu, car la majorité a souhaité organiser un débat sur cette problématique au Conseil de Paris. Il est compliqué de s'engager dans ce conseil, quand le débat n'a pas encore eu lieu. Le groupe Changer Paris votera contre, non pas sur le fond mais sur la forme.

Mme GUY répond que ce vœu est l'occasion de mettre en valeur les travailleurs sociaux, dont le métier est peu valorisé et ardu. Dans le 19e arrondissement, leur travail est complexe, car les situations sont multifactorielles. Parfois, les usagers ne comprennent pas les difficultés administratives, cachées derrière les actions du travailleur social qui les aide. C'est donc le moment de remercier de manière publique ces professionnels. La Ville de Paris représente 10 000 agents et travailleurs sociaux, un effort colossal. C'est un secteur dont l'organisation est en cours d'optimisation, un gros travail a été engagé, déjà identifié avant la crise sanitaire, et que celle-ci a confirmé. Il est nécessaire de travailler différemment, de rapprocher les services de la CASVP de la DASES, soit les rôles du département et de la Ville, afin de donner plus de visibilité aux usagers. Il s'agit aussi de faciliter les conditions de travail et la lisibilité des missions des travailleurs sociaux. Donc une large démarche de concertation a commencé, et aboutira très bientôt à un vote de la réforme du Paris de l'action sociale. À cette occasion, les agents ont ainsi été consultés et leurs suggestions prises en compte. Ces travaux ont aussi permis de développer des projets locaux, identifiés par les travailleurs sociaux et équipes locales.

Concernant les demandes du vœu, il faut insister sur la nécessité d'une bonne péréquation des moyens par arrondissements. Les difficultés des travailleurs sociaux du 19e doivent être prises en compte dans l'affectation des ressources. L'arrondissement a reçu récemment des dotations complémentaires, qui cependant restent inférieures au besoin. Le vœu appelle à une nouvelle édition de la démarche « Parlons social » dans le 19e, la dernière s'était tenue en 2019 sur le thème de l'insertion et de l'emploi. Concernant la recherche de locaux, la Mairie d'arrondissement participe à cette quête depuis des années, car il faut de grandes surfaces. L'accompagnement de la Mairie reste d'actualité et continue, afin de trouver de l'espace et d'apporter du confort. Les locaux de la rue Meynadier sont très exigus, disposer d'un espace accueillant contribue à la qualité de l'action des travailleurs sociaux et à la compréhension des usagers. Le groupe Paris en Commun émet un avis favorable à ce vœu.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est adopté à la majorité des votant.e.s

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour : 37 (majorité + LREM) dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre : 5 (LR) dont 1 pouvoir
- Nombre d'abstentions :

21. V192021072 Vœu sur le sursis à statuer des autorisations de constructions risquant de compromettre le futur plan local d'urbanisme bioclimatique (article L153-11 c. urb.), déposé par les élu.e.s du groupe écologiste et Citoyen du 19e.
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MANTE, BORTOT, MADEC

M. MANTE présente le vœu, qui devrait convaincre l'assemblée au regard de l'urgence climatique et du besoin impérieux d'y faire face. Il s'agit aussi d'intéresser les élus à l'article L153-11 du Code de l'urbanisme, dont le texte indique que la mairie peut surseoir à répondre aux demandes d'autorisation de constructions, installations ou opérations, de nature à

compromettre l'exécution du futur plan d'urbanisme. Le sursis à statuer doit être motivé et ne peut excéder 3 ans. Il n'est pas question de bloquer toute construction, mais de renvoyer les décisions sur des projets problématiques après l'adoption du prochain PLU bioclimatique, afin que ces décisions soient analysées à l'aune de ce nouveau plan. Actuellement, il est possible de construire sur les espaces verts protégés ou dans les cœurs d'îlots sous certaines conditions. Ainsi, si cette possibilité de surseoir à statuer est adoptée, cela évitera un autre drame comme celui de la rue de Nantes. Ce vœu rapporte des pistes et solutions qui devraient figurer dans le futur PLU et rendre ce genre de projet impossible. Il est donc proposé de surseoir sur les décisions de constructions qui pourraient se réaliser sur des espaces verts protégés, densifier les cœurs d'îlots, augmenter l'artificialisation nette de la parcelle, les créations de bureaux, ainsi que les risques d'exposer les riverains aux nuisances du périphérique. Le conseil est invité à voter en faveur de ce vœu, qui prépare au changement climatique.

M. BORTOT intervient. L'enjeu climatique est partagé, dans le contexte de la COP26, cependant le groupe communiste estime qu'il y a un problème de méthode. La proposition vise, avant la tenue du débat démocratique, à surseoir sur les futurs projets. Il faut rester vigilant et entendre qu'un PLU n'a pas que des enjeux écologiques. Il élabore aussi la manière de construire une ville, la place accordée à l'activité, au logement, au logement social. Il faut sortir d'une vision à la parcelle pour avoir une vision globale. Le vœu propose d'arrêter les projets, sans prendre le temps de façonner une vision harmonieuse pour la majorité.

M. MADEC exprime la position de l'exécutif. Le sursis à statuer n'est pas un outil facile à manier pour une collectivité. L'article L153-11 du Code de l'urbanisme ne confère à la Ville qu'une faculté de surseoir à statuer sur les autorisations d'urbanisme, et non une obligation. En outre, la loi conditionne strictement la mise en œuvre de cette faculté. Si le débat sur la PADD est une étape nécessaire pour activer la faculté de la Ville de surseoir à statuer, il n'est pas suffisant.

La jurisprudence donne une interprétation restrictive, et exige que l'état d'avancement d'élaboration du nouveau PLU permette de préciser la portée exacte de modifications projetées. Cette disposition de sursis à statuer ne peut être prise que lorsque les élus ont voté les premières dispositions de modifications du PLU. À Paris, celles-ci devraient intervenir à l'automne 2022. Il faut en outre que la mise en œuvre de sursis à statuer soit justifiée pour chaque projet, en démontrant que les travaux sont de nature à compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation du plan, des preuves complexes à apporter. Le recours aux sursis à statuer ne peut être systématisé après le débat sur les orientations du PADD. Ce recours n'est pas neutre, le droit de construire ou d'aménager un terrain est un attribut du droit de propriété, très préservé par la Constitution. La jurisprudence est stricte et rappelle que la loi prévoit un droit de délaissement, permettant à n'importe quel pétitionnaire de mettre la Ville en demeure d'acquérir le bien dans un délai d'un an. À défaut d'accord sur le prix, celui-ci est fixé par le juge dans le cadre d'une procédure d'expropriation longue et potentiellement coûteuse pour la Ville. Le fondement juridique du sursis à statuer est une gestion au cas par cas. Son utilisation reviendrait, en affichant sa systématisation, à des cas spécifiques par souci d'anticipation d'application des règles. Cela serait contre-productif en cas de recours individuels. Les pétitionnaires qui seraient opposés à ces dispositions pourraient ajourner leur projet et demander un certificat d'urbanisme à la Ville. Lors de l'adoption du nouveau PLU, ce certificat d'urbanisme pourrait ressortir et exiger la réalisation du projet initial. Si le souhait est partagé d'une évolution rapide du PLU actuel, et d'adopter un PLU bioclimatique, ce projet ne peut être accepté, car il est légalement inapplicable.

M. DAGNAUD indique que le vœu semble prématuré, dans la mesure où il préempterait le débat démocratique qui présidera l'adoption du futur PLU. Par ailleurs, sa mise en œuvre paraît juridiquement plus complexe que la proposition ne laisse penser. Pour ces raisons, l'exécutif ne proposera pas l'adoption de ce vœu, soumis au vote.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est rejeté

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour : 14 (EELV, LR) dont 4 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre : 25 (PEC, PC) dont 4 pouvoirs
- Nombre d'abstentions : 3 (LREM, Génération.s)

22. V192021073 Vœu relatif aux arbres en périls sur la Butte Bergeyre, déposé par le Groupe Écologiste et Citoyen du 19e
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, PILARTZ, MADEC

M. PILARTZ présente le vœu. La butte Bergeyre est un lieu pittoresque et peu fréquenté du 19e, un petit havre de paix et de quiétude comparé aux grandes avenues actives. Au sud de la butte, il y a un jardin partagé et une forêt qui prospère, et au nord trois ilots de fraîcheur arborés. Les arbres apportent une ombre salvatrice, un refuge pour la biodiversité, et participent aussi par leurs racines à la solidité du talus. Le projet immobilier veut s'ancrer sur l'un de ces ilots de verdure. Il y a de nombreux arbres, dont 4 sont condamnés à être abattus par le permis de construire, les autres sont en péril éliminés par commodité, pour manœuvrer les engins et la circulation des ouvriers. Une supposée maladie des plantes servirait d'excuse au promoteur pour en disposer à sa guise. Une Charte de l'arbre a tout juste été votée au Conseil de Paris, calibrée pour lutter contre de tels abus et préserver les arbres existants. C'est dans l'esprit de cette charte que la Mairie doit se mobiliser, comme elle l'a fait pour s'opposer dès le départ au projet immobilier. Il faut se mobiliser maintenant pour protéger les arbres de la butte et faire pression sur le promoteur.

Les arbustes ont déjà été coupés et la parcelle débroussaillée pour que les ouvriers puissent circuler, un élagage inquiétant. Les habitants de la butte se sont aussi mobilisés pour préserver la parcelle arborée, une pétition rassemble près de 1 000 signataires. Il faut être vigilant et qu'aucun arbre ne soit abattu sur ce chantier, en-dehors de ceux déjà condamnés par le permis de construire.

M. MADEC répond qu'un permis de construire a été accordé le 19 juin 2018 sur cette parcelle, qui prévoit la construction d'un immeuble de 15 logements à la place d'une maison bourgeoise. Comme Andreas PILARTZ a rappelé, à l'époque le Maire du 19e n'avait pas accordé l'autorisation de permis de construire, mais il a été accordé car conforme au PLU. Le permis prévoit l'abattage de 4 arbres, à la suite d'un avis phyto- sanitaire de la DEVE. Ce permis avait été déposé par un pétitionnaire, qui a revendu le lieu avec le permis de construire à un petit promoteur de la région parisienne. Sans nouvelle de ce projet, un calicot a été apposé sur la maison il y a quelques semaines, annonçant le projet de commercialisation au printemps 2022. La Mairie a été alertée il y a deux semaines par des riverains d'un mouvement sur le terrain et du débroussaillage brutal. L'entreprise qui a mené ces travaux a annoncé l'abattage la semaine suivante, autorisé par le permis de construire. À la demande du maire, un contact a été établi avec le groupe de promotion immobilière, qui a réfuté l'idée d'abattre des arbres supplémentaires. Ainsi, une rencontre entre le promoteur et la Mairie est prévue le 10 novembre. La DEVE a transmis son rapport sur les 4 arbres, le diagnostic indique qu'ils dépérissent. Le permis de construire avait été attaqué par les riverains, mais ils ont perdu le recours administratif, la durée d'instruction prolongeant alors la durée du permis de construire de 8 mois. La Mairie assure sa vigilance quant à la préservation des autres arbres. Ce permis malheureux prouve la nécessité de revoir le PLU, et d'inscrire des dispositions draconiennes sur les sites atypiques de l'arrondissement.

Le conseil est invité à voter en faveur du vœu.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour : 42 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

23. V192021070 Vœu amendé, déposé par Marie Toubiana et le groupe Changer Paris concernant l'installation d'une borne de rechargement pour téléphones portables à la Mairie du 19ème arrondissement
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, SERFATI

M. SERFATI présente le vœu déposé par le groupe Changer Paris. L'amendement projeté par la majorité sera peut-être annulé à la suite de cette intervention. La Mairie du 17e apparaît comme novatrice, ayant installé depuis plusieurs mois une borne de rechargement des téléphones portables. L'usage de ces téléphones est très étendu dans la population française, toutes générations confondues. Ainsi, le groupe souhaite que la Mairie du 19e suive cet exemple, sachant que l'installation de bornes de rechargement nécessite un espace réduit et ne coûte pas très cher, 1 000 € maximum. C'est la raison du vœu du groupe Changer Paris, qui est d'installer une borne de recharge au sein de la mairie.

M. DAGNAUD répond avoir proposé d'amender ce vœu, pour pouvoir le voter.

Parmi les considérants, il faut préciser la nature des besoins à l'échelle du 19e, le coût de l'installation et les modalités pratiques de ce déploiement. Il est proposé de sous-amender la version amendée, afin d'évaluer différents endroits au sein de la mairie. Le vœu est ainsi formulé : « Marie TOUBIANA et le groupe Changer Paris demandent qu'une étude de faisabilité pour l'installation d'une borne de rechargement de téléphone portable, avec casier et code, soit installée à la Mairie du 19e, réalisée par la DGS et présentée dans un délai de trois mois ».

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu amendé au vote.

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 42 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour : 42 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

QUESTION

24. Q192021071 Question posée par Marie Toubiana et le Groupe Changer Paris concernant la police municipale.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. AHOUDIAN

M. TOUBIANA pose la question au sujet de la police municipale, et a demandé leur implication dans leurs missions concernant la propreté en particulier la verbalisation au sujet des poubelles et toutes sortes de détritus autour des corbeilles de rues.

M. NORDMAN a évoqué le sujet en début de conseil, mais le nombre d'agents n'a pas été indiqué. Une des missions de cette police municipale est de veiller au respect de la propreté.

L'interview de Colombe BROSSEL dans le journal *Le Parisien* a été lue, les points les plus sales de Paris sont les surfaces autour des poubelles de rue. Ainsi, il est demandé comment, avec la police municipale, la Mairie compte sensibiliser les habitants sur l'interdiction de déposer cartons et détritus autour des poubelles de rue. Certains habitants ignorent cette interdiction, et déposent leur poubelle à côté des poubelles. Il faut que la police municipale œuvre pour une pédagogie sur cette interdiction, et verbalise quand elle identifie les contrevenants. C'est un point fondamental de la propreté de l'arrondissement. Ainsi, le groupe demande des informations sur la feuille de route donnée aux policiers municipaux sur cette question de la propreté.

M. AHOUDIAN répond. Concernant la question des effectifs, évoqués dans le cadre du « pacte parisien de proximité », les recrutements sont en cours. Certains ont eu lieu, mais à ce stade, le nombre exact d'agents affectés sur le 19e n'est pas connu. Le travail se poursuit. Le 19e tenant à cœur à N. NORDMAN, il sera attentif à ce que l'arrondissement soit bien loti. Sur la question de la propreté, Mme TOUBIANA a raison, le déploiement de la police municipale se fait sur deux aspects. Tout d'abord, l'ultra-proximité, à travers une police au contact des habitants, des commerçants et acteurs associatifs, qui permet un dialogue sur la prévention, et de lutter contre les incivilités liées aux jets d'ordures et petites poubelles. Ensuite, la question de la verbalisation interviendra. En effet, des coins du quartier sont salis. Des amendes sont déjà données à hauteur de 135 euros. Plus la police municipale sera activée sur l'arrondissement, plus nombreuses seront les verbalisations.

M. DAGNAUD ajoute que si cette montée en puissance de la police municipale permettra d'amplifier les actions de dissuasion et de verbalisation des dépôts parasites autour des corbeilles de rue, il s'agit déjà d'une mission prioritaire des équipes de la police municipale. Le Maire, Colombe BROSSEL et Nicolas NORDMAN ont accompagné une équipe de policiers municipaux début novembre, sur le bas Belleville, un quartier confronté à ces nuisances. Ainsi, la façon dont les policiers municipaux interviennent a pu être observée concrètement, l'ouverture avec des gants des sacs déposés de manière illégale pour repérer des indices sur les auteurs de ces incivilités. Donc cette priorité est déjà à l'œuvre et augmentera à mesure que les moyens de la police municipale augmenteront.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 22 h 30.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19e arrondissement
Alice TIMSIT	François DAGNAUD